# SONS Médecine - Fonction LGC (Logiciel de gestion de cabinet)

Pour ce dispositif, la Prestation Ségur porte sur la mise à jour d’une solution faisant fonction de LGC utilisée par un médecin libéral ou une structure d’exercices coordonnées.

Conformément aux textes réglementaires, les pièces justificatives attendues concernent :

* Lors du dépôt des demandes d’avance : les bons de commande signés par le(s) client(s) concerné(s).

*L’utilisation de ce modèle est fortement conseillée pour faciliter le traitement des commandes. Les différentes mentions obligatoires sont en* ***bleu.*** ***La présence de ces mentions est contrôlée automatiquement par lecteur optique, il est important de veiller à leur lisibilité lors de la transmission des documents à l’ASP.***

## LGC : Médecin libéral

### Bon de commande

Référence de l’appel à financement : AF-MDV-LGC-Va2

Nature de la prestation – cocher une des deux cases suivantes :

☐ Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2, le client atteste qu’il n’a pas financé antérieurement, à ses frais, la mise à jour d’une version de LGC référencée Ségur vague 1

☐ Prestation Ségur Vague 2

Numéro du bon de commande – (*information : référence du bon de commande chez l’éditeur)* : …………………….

Date d’émission du bon de commande : …………………….

|  |  |
| --- | --- |
| **Fournisseur**    Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………...…  N° de SIRET : ……………………………………………………………    Adresse : ……………………………………………………………….  ……………………………………………………………………………...  ………………………………………………………………………………    Responsable de la transaction : …………………………….  Téléphone : ………………………………………………………….  Mail : ……………………………………………………………………. | **Client unique**    Nom du médecin : ………………………………………………  RPPS : ……………………………………………………………………  Adresse : ………………………………………  Code postal : ………………………………………  Ville : ………………………………………  Téléphone : ………………………………………………………………………….  Mail : ……………………………………………………………………………………. |

**Informations sur la prestation Ségur commandée**

Dénomination et version du logiciel : ……………………………………………………………………………………………………………………………….…….

Numéro unique de référencement de la solution logicielle (délivré par l’ANS) : …………………………………………………………………….

*⚠ Si le bon de commande est antérieur au référencement de la solution :* « Bon de commande conditionnée à l’obtention par le logiciel du référencement ANS. L’affermissement de cette commande est conditionné **au dépôt d’un dossier de référencement complet**, contenant l’ensemble des preuves attendues, sous **120 jours** sur le site de l’ANS et à l’obtention subséquente du référencement ».

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Description de la prestation* | *Montant HT* | *Taux de TVA applicable* | *Montant de la TVA* | *Montant TTC* |
| Prestation principale |  | .....% |  |  |
| Prestation secondaire [[1]](#footnote-2)  *(Indiquer le montant maximum sur toute la durée de la prestation)* |  |  |  |
| Montant Total |  |  |  |  |

Montant de la Prestation Ségur pris en charge par l’Etat au titre du Ségur de la santé.

Concernant les financements publics perçus et faisant l’objet d’une déclaration obligatoire auprès de l’Union Européenne (aides dites de « minimis ») et relevant du règlement 2023/2832 :

J'ai perçu des aides minimis SIEG (hors financement Ségur) dans les 3 ans précédent la signature du bon de commande : ☐ *Oui* ☐ *Non*

Si oui :

|  |  |
| --- | --- |
| Date(s) d’attribution des aides | Montant total des aides perçues  (Hors financement perçu au titre du dispositif SONS MDV-LGC-Va2) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Rappel : le médecin libéral ne peut bénéficier que d'**une seule Prestation Ségur** (prestation “Vague 2” ou “Vague 1 + Vague 2”) financée par l'Etat.

J'atteste que cette commande n’est pas conditionnée à une commande à titre onéreux d’une option contractuelle, d’un autre produit ou d’un service hors périmètre des prestations Ségur.

Le …/…/....

Nom, prénom et signature :

*Les structures ou professionnels de santé ayant signé un bon de commande Ségur sont par ailleurs informés que des données à caractère personnel les concernant sont susceptibles d’être communiquées à l’ANS par des éditeurs candidats à un financement Ségur ou par l’ASP. Le traitement mis en œuvre a pour finalité l'instruction et le suivi du processus de financement, le pilotage du programme de financement et du déploiement auprès des structures et professionnels de santé des logiciels référencés par l’ANS, les éventuelles sollicitations adressées par l’ANS à une structure ou professionnel de santé ayant signé un bon de commande Ségur, le contrôle du bon usage des fonds publics versés à l’éditeur ainsi que la réalisation d'indicateurs statistiques. Des données à caractère personnel sont susceptibles d'être communiquées, aux partenaires de l’ANS en charge avec elle du pilotage du dispositif Ségur de financement à l’équipement (CNDA, CNAM, ministère de la santé, ASP, CNSA, CNOP, etc.), ce à des fins exclusives de gestion et de pilotage du programme de financement. La communication de données personnelles, si elle est sollicitée par l'ANS, est nécessaire à l'instruction de la demande de financement ou à la réalisation des autres finalités précitées. Les données collectées sont conservées pendant la durée du référencement dont bénéficie l'Editeur ainsi que pour les durées d'archivage exigées par la réglementation applicable. La structure ou le professionnel de santé dont des données à caractère personnel sont collectées ou traitées par l’ANS dispose d’un droit d’accès, de rectification de ses données ainsi que, dans certains cas, d’effacement, de portabilité, de limitation, et d’opposition. Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles de l'ANS sont les suivantes : GIP Agence du Numérique en Santé (Délégué à la protection des données) - 2-10 Rue d'Oradour-sur-Glane 75015 Paris ou par messagerie électronique, à l'adresse suivante :* [*dpo@esante.gouv.fr*](mailto:dpo@esante.gouv.fr)*. La structure ou le professionnel de santé est par ailleurs invité à se rapprocher de l’éditeur auprès duquel un bon de commande Ségur a été signé, lequel éditeur reste tenu à titre principal au respect des droits que ses clients tiennent des dispositions figurant dans le RGPD ou la loi française de protection des données. La structure ou le professionnel de santé dispose également du droit d'introduire éventuellement une réclamation auprès de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL).*

## LGC : Structure d’exercice coordonné (maison ou centre de santé)

### Bon de commande

Référence de l’appel à financement : AF-MDV-LGC-Va2

Nature de la prestation – cocher une des deux cases suivantes :

☐ Prestation Ségur Vague 1 + Vague 2, Le client atteste qu’il n’a pas financé antérieurement, à ses frais, la mise à jour d’une version de LGC référencée Ségur vague 1

☐ Prestation Ségur Vague 2

Numéro du bon de commande – (*information : référence du bon de commande chez l’éditeur)* : …………………….

Date d’émission du bon de commande : …………………….

|  |  |
| --- | --- |
| **Fournisseur**    Dénomination sociale : ……………………………………………….  N° de SIRET : ……………………………………………………………    Adresse : ……………………………………………………………….  ……………………………………………………………………………...  ………………………………………………………………………………    Responsable de la transaction : …………………………….  Téléphone : ………………………………………………………….  Mail : ……………………………………………………………………. | **Client**    Dénomination sociale de la structure juridique : ………………………………………………………………....................  Numéro FINESS juridique : ……………………....................  Nom du représentant légal de la structure : ………………………………………………………………………………  Téléphone …………………………………………….………….  Mail : …………………………………………………………………… |

**Informations sur la prestation Ségur commandée**

**Dénomination et version du logiciel : ……………………………………………………………………………………………………**

Numéro unique de référencement de la solution logicielle (délivré par l’ANS) : …………………………………………………………………….

Les structures géographiques concernée par la prestation commandée :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Dénomination sociale de la structure géographique** | **Finess Géographique** |
| #1 |  |  |
| #2 |  |  |
| #3 |  |  |
| #4 |  |  |
| … |  |  |

*⚠ Si le bon de commande est antérieur au référencement de la solution :* « Bon de commande conditionnée à l’obtention par le logiciel du référencement ANS. L’affermissement de cette commande est conditionné **au dépôt d’un dossier de référencement complet**, contenant l’ensemble des preuves attendues, sous **120 jours** sur le site de l’ANS et à l’obtention subséquente du référencement ».

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Finess Géographique* | *Description de la prestation* | *Montant HT* | *Taux de TVA applicable* | *Montant de la TVA* | *Montant TTC* |
| #1 | Prestation principale |  | .....% |  |  |
| Prestation secondaire[[2]](#footnote-3)  *(Indiquer le montant maximum sur toute la durée de la prestation)* |  |  |  |
| #2 | Prestation principale |  |  |  |
| Prestation secondaire  *(Indiquer le montant maximum sur toute la durée de la prestation)* |  |  |  |
| #3 | Prestation principale |  |  |  |
| Prestation secondaire  *(Indiquer le montant maximum sur toute la durée de la prestation)* |  |  |  |
| … | Prestation principale |  |  |  |
| Prestation secondaire  *(Indiquer le montant maximum sur toute la durée de la prestation)* |  |  |  |
|  | Montant total prestation principale |  |  |  |
|  | Montant total prestation secondaire |  |  |  |

 Montant de la Prestation Ségur pris en charge par l’Etat au titre du Ségur de la santé.

Rappel :

* La structure d’exercice coordonné ne peut bénéficier que d'une seule Prestation Ségur (prestation “Vague 2” ou “Vague 1 + Vague 2”) financée par l'Etat.
* Pour pouvoir commander des certificats serveurs permettant entre autres l'envoi dans Mon espace santé des documents de santé produits au sein de votre structure, vous devez au préalable adhérer aux services de l'Agence du Numérique en Santé relatif aux moyens d'identification électronique (cartes CPx, certificats).

Ce contrat d'adhésion signé par le représentant légal ou mandataire vous permettra si vous le souhaitez d'activer la fonction de délégation à votre éditeur de la gestion des certificats serveurs (téléchargement, installation, etc.).

J’atteste que cette commande n’est pas conditionnée à une commande à titre onéreux d’une option contractuelle, d’un autre produit ou d’un service hors périmètre des prestations Ségur.

Le …/…/....

Nom, prénom et signature :

Le signataire est responsable légal de la structure ou est mandaté par le responsable légal pour engager la responsabilité du client.

*Les structures ou professionnels de santé ayant signé un bon de commande Ségur sont par ailleurs informés que des données à caractère personnel les concernant sont susceptibles d’être communiquées à l’ANS par des éditeurs candidats à un financement Ségur ou par l’ASP. Le traitement mis en œuvre a pour finalité l'instruction et le suivi du processus de financement, le pilotage du programme de financement et du déploiement auprès des structures et professionnels de santé des logiciels référencés par l’ANS, les éventuelles sollicitations adressées par l’ANS à une structure ou professionnel de santé ayant signé un bon de commande Ségur, le contrôle du bon usage des fonds publics versés à l’éditeur ainsi que la réalisation d'indicateurs statistiques. Des données à caractère personnel sont susceptibles d'être communiquées, aux partenaires de l’ANS en charge avec elle du pilotage du dispositif Ségur de financement à l’équipement (CNDA, CNAM, ministère de la santé, ASP, CNSA, CNOP, etc.), ce à des fins exclusives de gestion et de pilotage du programme de financement. La communication de données personnelles, si elle est sollicitée par l'ANS, est nécessaire à l'instruction de la demande de financement ou à la réalisation des autres finalités précitées. Les données collectées sont conservées pendant la durée du référencement dont bénéficie l'Editeur ainsi que pour les durées d'archivage exigées par la réglementation applicable. La structure ou le professionnel de santé dont des données à caractère personnel sont collectées ou traitées par l’ANS dispose d’un droit d’accès, de rectification de ses données ainsi que, dans certains cas, d’effacement, de portabilité, de limitation, et d’opposition. Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles de l'ANS sont les suivantes : GIP Agence du Numérique en Santé (Délégué à la protection des données) - 2-10 Rue d'Oradour-sur-Glane 75015 Paris ou par messagerie électronique, à l'adresse suivante : dpo@esante.gouv.fr. La structure ou le professionnel de santé est par ailleurs invité à se rapprocher de l’éditeur auprès duquel un bon de commande Ségur a été signé, lequel éditeur reste tenu à titre principal au respect des droits que ses clients tiennent des dispositions figurant dans le RGPD ou la loi française de protection des données. La structure ou le professionnel de santé dispose également du droit d'introduire éventuellement une réclamation auprès de la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL).*

1. La Prestation secondaire démarre au premier jour du mois suivant la date de la signature de la VA de la Prestation principale, et court jusqu’au dépôt de la demande de paiement de la Prestation secondaire. Le Fournisseur dispose d’une durée totale de 18 mois à compter de la date de démarrage de la Prestation secondaire pour constater, sur une période continue d’observation de 6 mois, l’atteinte du niveau de performance d’alimentation telle que définie en section 3.3.

   Le montant total de la Prestation secondaire sur toute sa durée est construit sur l’hypothèse d’une valeur PERF égale à 1 [↑](#footnote-ref-2)
2. La Prestation secondaire démarre au premier jour du mois suivant la date de la signature de la VA de la Prestation principale, et court jusqu’au dépôt de la demande de paiement de la Prestation secondaire. Le Fournisseur dispose d’une durée totale de 18 mois à compter de la date de démarrage de la Prestation secondaire pour constater, sur une période continue d’observation de 6 mois, l’atteinte du niveau de performance d’alimentation telle que définie en section 3.3.

   Le montant total de la Prestation secondaire sur toute sa durée est construit sur l’hypothèse d’une valeur PERF égale à 1 [↑](#footnote-ref-3)